



# Formation

## URBANISME : l'essentiel à connaître

### Présentation

**3 heures en distanciel**

À première vue, le droit de l'urbanisme peut sembler d'autant plus complexe qu'il évolue régulièrement. Il repose cependant sur quelques fondamentaux relativement simples qu'il revient aux élus locaux de maîtriser. Quels sont les différents outils de planification ? À quoi servent-ils ? En quoi consiste l'urbanisme opérationnel ? Quelles sont les différentes autorisations et les procédures importantes à connaître ? Quels risques éviter ? Que prévoient les modifications récentes ? C'est à ces questions que répond cette formation.



### Programme / objectifs pédagogiques

1. Connaître le cadre général du droit de l'urbanisme
2. Comprendre les principaux documents de planification (PLU, PLUi, SCoT, schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires...) et leur articulation
3. Distinguer les différentes procédures d'autorisation applicables en fonction des projets concernés (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager...)
4. Mesurer les contraintes à respecter en matière d'aménagement et d'environnement
5. Découvrir les modifications législatives récentes

### Moyens pédagogiques

Présentation du cadre juridique général, conseils en fonction des projets locaux, échange et partage de bonnes pratiques, évaluation sommative. Ressources documentaires sur plateforme numérique dédiée.

### Intervenant



#### Christophe ROBERT

Juriste, élu local, enseignant en Droit public, auteur de nombreux ouvrages juridiques pratiques (*L'accès aux documents administratifs, Le guide de l'autorité parentale, Les troubles du voisinage, La justice de proximité, Pratique du droit de l'urbanisme...*), il intervient depuis plus de 20 ans pour former les maires et les élus locaux sur le terrain.

### Organisation et financement

- Session de formation de 3 heures en distanciel
- Date : **vendredi 31 janvier 2025** (9h30 – 12h30)
- Coût : 180 euros TTC
- Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du DIFE (code ELU0301) ou par la collectivité. Inscription au moins 15 jours avant la session.

